

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro RCA06-08-0020-6 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels, adopté le 4 février 2014, est en vigueur depuis le 14 février 2014, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Ce règlement d'urbanisme a été déposé au Bureau du Citoyen situé au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 27 février 2014

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that by-law number RCA06-08-0020-6 modifying by-law number RCA06-08-0020 on conditional uses adopted on February 4, 2014, is in force since February 14, 2014, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

This planning by-law is filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person.

Montréal, February 27, 2014

Isabelle Bastien, Lawyer
Secretary of the Borough Council